

RÈGLES DE TRANSITION

Assurance vie entière avec participation Équimax^{MD} de l'Assurance vie Équitable^{MD} nouvelle tarification en août 2023

Nouvelle tarification des régimes Bâtitseur de patrimoine Équimax^{MD} et Accumulateur de capital Équimax^{MD}

Les modifications seront en vigueur pour toutes les nouvelles ventes de produits Équimax à compter du **12 août 2023**.

1. Nouveaux taux et valeurs des régimes Bâtitseur de patrimoine et Accumulateur de capital.
2. Une nouvelle tarification pour les régimes d'assurance vie conjointe dernier décès Accumulateur de capital selon l'âge conjoint.
3. Mises à jour apportées au calcul des régimes Bâtitseur de patrimoine et Accumulateur de capital.
4. Modifications apportées aux commissions de renouvellement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre barème des commissions.

Nous souhaitons que la transition se fasse le plus harmonieusement possible. Veuillez lire nos règles de traitement des affaires nouvelles.

Traitement des propositions d'affaires nouvelles

Nous traiterons les propositions d'assurance Équimax remplies et signées (version papier, TéléverseurRapide ou Proposition*directe*^{MD}) reçues à notre siège social à Waterloo, en Ontario, de la façon suivante :

| Les propositions reçues au siège social de l'Équitable... | Quels sont les règles, les taux et les valeurs qui s'appliquent? |
|---|---|
| <u>Avant le 12 août 2023</u> | Les anciens taux, règles et valeurs s'appliquent si nous recevons la proposition avant le 12 août . Les contrats établis en vertu des anciens taux, des anciennes règles et valeurs ne sont pas admissibles au rétablissement. |
| <u>À compter du 12 août 2023</u> | Les nouveaux taux, les nouvelles règles et valeurs Équimax s'appliquent si nous recevons la proposition à compter du 12 août. Les anciens régimes Équimax ne sont pas offerts après le 11 août . * Certaines conditions peuvent permettre d'appliquer les anciens taux. Veuillez consulter la prochaine section. |

Que se passe-t-il si vous aviez commencé une proposition d'assurance Proposition*directe* pour un client avant le 12 août 2023?

- Si vous aviez soumis la proposition remplie et signée avant le 12 août, les anciens taux s'appliquent.
 - La proposition et l'illustration générées par la Proposition*directe* indiqueront également les anciens taux.

- **Si vous soumettez la proposition remplie et signée à compter du 12 août, les nouveaux taux s'appliquent.**
 - Mais selon où vous vous trouvez dans le processus du système Proposition*directe*, la proposition et l'illustration générées pourraient indiquer les anciens taux.
 - * **Conditions pour que les anciens taux soient applicables aux régimes illustrés avant le 12 août :**
 - Si une illustration avait été générée et présentée à la cliente ou au client avant le 12 août et que la proposition a été envoyée à compter du 12 août, nous honorerons les particularités du régime original **sur demande**. Pour être admissibles, l'illustration antérieure au 12 août signée et la nouvelle proposition doivent être reçues au siège social de l'Équitable d'ici le **29 septembre 2023**.
 - Nous ne pouvons pas modifier l'illustration originale et les contrats approuvés seront établis comme l'illustration originale.

Le tableau ci-dessous explique ce à quoi vous pouvez vous attendre pour les propositions par le système Proposition*directe* que vous avez commencées, mais qui n'ont pas été soumises avant l'entrée en vigueur des nouveaux taux le 12 août 2023.

| État des propositions par le système Proposition <i>directe</i> | Que se passe-t-il si la proposition par le système Proposition <i>directe</i> est soumise à compter du 12 août 2023? |
|--|--|
| La proposition est en cours, mais n'est pas générée aux fins de signature. | La proposition générée, l'illustration générée et la proposition soumise tiendront compte des nouveaux taux . |
| Les propositions générées aux fins de signature, mais certaines signatures sont manquantes. (signature partielle) | <p>Si la signature partielle n'est pas annulée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proposition générée et l'illustration générée tiendront compte des anciens taux. • La proposition soumise tiendra compte des nouveaux taux. <p>Si la signature partielle est annulée, la proposition sera signée à nouveau à compter du 12 août :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proposition générée, l'illustration générée et la proposition soumise tiendront compte des nouveaux taux. |
| La proposition générée aux fins de signature et entièrement signée, mais non soumise. | <p>La proposition générée et l'illustration générée tiendront compte des anciens taux.</p> <p>La proposition soumise tiendra compte des nouveaux taux.</p> |

Le système d'illustration des ventes et l'outil Dialogue direct^{MC} mis à jour

Nos outils d'illustration ont été mis à jour.

- Le nouveau **logiciel d'illustration en ligne** sur le site sécurisé RéseauÉquitable^{MC} (ouverture de session requise).
- Nouvel outil **Dialogue direct** sur le RéseauÉquitable
- Nouveau **logiciel d'illustration sur le bureau de votre ordinateur**

Vous avez besoin de plus amples renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur ces changements, veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant de l'Assurance vie Équitable. Si vous avez besoin de tout autre renseignement, veuillez communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle.

Service à la clientèle – Assurance vie Équitable

1 800 668-4095

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 (HE)

customerservice@equitable.ca